ARIANEGROUP

LAUNCHERS ACADEMY
by ArianeGroup

SME ENVIRONNEMENT

Safety management & expertise for Environment

EQUIPMENT & SERVICES

CATALOGUE
FORMATION CONTINUE
2027



EQUIPMENT & SERVICES

SME
ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

SME ENVIRONNEMENT :
EXPERT EN MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES 3

CALENDRIER FORMATIONS SME ENVIRONNEMENT 4

BILAN 5

INFORMATIONS GÉNÉRALES 6

MAÎTRISE DES RISQUES 7

- MARESP - MAîtrise des Risques d'Électricité Statique des Postes de travail 8
- SATEX - Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles 12

SÉCURITÉ PYROTECHNIQUE 17

- COPYSEC - Formation COmportement PYrotechnique et SECurité 18
- SCRIP - Stage sur la CRIticité des Produits explosibles et les outils de marges de sécurité 20
- SCOPE DÉMO - Sensibilisation au Comportement Pyrotechnique des produits Explosibles 22
- Encadrant d'activité pyrotechnique 24

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES 26

INFORMATIONS PRATIQUES

- Convention de formation 27
- Politique de protection des données à caractère personnel 28
- Règlement Intérieur de l'organisme de formation ArianeGroup SAS 29

Pour toutes autres formations,
vous pouvez consulter le catalogue ArianeGroup
« offre de formation professionnelle continue 2026 »
sur www.ariane.group ou contacter
learning&development@ariane.group

SME ENVIRONNEMENT : EXPERT EN MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Créé en 1980, SME Environnement, travaille pour l'ensemble d'ArianeGroup et depuis 1997 pour des clients des secteurs d'activités ayant de forts enjeux en matière de maîtrise des risques tels que Défense et Espace, Chimie, Pétrole et Gaz, Agroalimentaire,...

ArianeGroup est né de l'ambition des groupes Airbus et Safran de porter l'industrie spatiale européenne au plus haut niveau.

ArianeGroup est une co-entreprise 50/50 d'Airbus Defence and Space et de Safran. La société développe et fournit des solutions innovantes et compétitives dans le domaine des lanceurs spatiaux civils et militaires. Maître d'œuvre du lanceur européen Ariane 6 et des missiles de la force de dissuasion océanique française, elle maîtrise les technologies les plus avancées en matière de systèmes de lancement et de propulsion.



Valorisant ses technologies et l'expertise de ses équipes, elle propose des produits, des équipements et des services issus de son cœur de métier aux industriels de nombreux secteurs comme l'automobile, l'aérospatial, la défense ou l'ingénierie nucléaire.

Implanté au Centre de Recherches du Bouchet de Vert-le-Petit en Essonne et sur le site industriel de Saint-Médard-en-Jalles en Gironde, SME Environnement est une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de spécialistes qui participent au quotidien, à la maîtrise des risques technologiques, ainsi qu'à la formation des femmes et des hommes.



ArianeGroup / SME Environnement est organisme de formation déclaré sous le n° 11922145092.

Les formations sont imputables au plan de formation et une convention de formation est établie conformément à la législation française sur la formation continue.

CALENDRIER FORMATIONS
SME ENVIRONNEMENT 2027

FORMATION	DURÉE	PRIX PAR STAGIAIRE 2026	NOMBRE MAXIMAL STAGIAIRES	DATES SESSION EN 2027	LIEU
COPYSEC	3 Jours	2 700 €/HT	8	**1ère session :** du mardi 23 mars au jeudi 25 mars **2ème session :** du mardi 1er juin au jeudi 3 juin **3ème session :** du mardi 7 septembre au jeudi 9 septembre **4ème session :** du mardi 23 novembre au jeudi 25 novembre	Site ArianeGroup de Vert-le-Petit
SCRIP	3 Jours	2 200 €/HT	8	du mardi 7 décembre au jeudi 9 décembre	Site ArianeGroup de Vert-le-Petit
SCOPE DÉMO	1 Jour	1 200 €/HT	8	Jeudi 15 octobre	Site ArianeGroup de Vert-le-Petit
Encadrant d'activités pyrotechniques	2 jours	sur demande	10		Sites ArianeGroup ou en intra-entreprise
MARESP EXPERT	3,5 Jours	2 400 €/HT	8	du mardi 5 octobre après-midi au vendredi 8 octobre	Site ArianeGroup de Vert-le-Petit
MARESP INI	1 Jour	Sur demande	8		Sites ArianeGroup
MARESP SENSI	½ journée	Sur demande	10		Sites ArianeGroup
ATEX EXPERT	3 Jours	2 200 €/HT	8	du mardi 12 octobre au jeudi 14 octobre	Sites ArianeGroup ou en intra-entreprise
ATEX Personnel de maintenance	1 Jour	Sur demande	8		Sites ArianeGroup ou en intra-entreprise
ATEX INI	1 Jour	Sur demande	8		Sites ArianeGroup ou en intra-entreprise
ATEX SENSI	½ journée	Sur demande	10		Sites ArianeGroup ou en intra-entreprise

Toutes nos formations sont proposées en français.
Ces formations peuvent être organisées sur notre site en région parisienne ou sur l'un de nos sites girondins :

Site de Vert-le-petit : 9 rue Lavoisier - 91710 VERT-LE-PETIT
Site de Saint-Médard-en-Jalles : avenue Gay Lussac - 33167 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Site du Haillan : rue de Touban, Les Cinq Chemins - 33185 LE HAILLAN
Site d'Issac : rue du Général Niox, BP 30056 - 33166 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Pour tous renseignements administratifs ou pédagogiques sur ces formations et inscriptions, contacter :

Madame Magali PEIXOTO DE BARROS, assistante de SME Environnement
Tél. : 01 64 99 11 92

Madame Isabelle LAINE RUEFF, administration des formations
Tél. : 01 64 99 15 97

E-mail : sme.formation@ariane.group

ACCÈS SOMMAIRE

SME Environnement propose des formations ciblées et basées sur le retour d'expérience des ingénieurs de l'équipe. Ces formations, initialement développées pour des besoins internes, vous sont maintenant proposées afin de vous faire bénéficier d'une expérience industrielle unique.

Les principales formations proposées concernent les domaines suivants :

- Maîtrise des risques (électricité statique au poste de travail, atmosphère explosible),
- Sécurité pyrotechnique.

Ces formations peuvent être proposées au Centre de Recherches du Bouchet de Vert-le-Petit où SME Environnement dispose des outils pédagogiques et de démonstration nécessaires, mais aussi sur les sites girondins d'ArianeGroup.

Par ailleurs, SME Environnement est à votre disposition pour adapter le contenu et la durée des formations en fonction de vos besoins et/ou pour les dispenser sur votre site.

+ de 230
PERSONNES FORMÉES EN 2025
DONT 64% D'EXTERNES à ArianeGroup

+ de 30
SESSIONS DE FORMATIONS
EN 2025

8,9/10
DE SATISFACTION GÉNÉRALE
EN 2025

TÉMOIGNAGES DES STAGIAIRES

à propos du **COPYSEC**

Points forts : les supports de formation, les visites de laboratoire et les démonstrations



à propos du **COPYSEC**

Formation avec beaucoup d'informations, complet par rapport à certains besoins futurs



à propos de **l'ATEX Sensibilisation**

Bonne formation avec une personne intéressée et intéressante



à propos de **l'ATEX Expert**

Cours de formation bien adapté, formateur bien organisé, supports de cours bien détaillés



LAUNCHERS ACADEMY
by ArianeGroup

Pour toute demande d'information ou d'inscription, nous vous prions d'adresser un e-mail à l'adresse: sme.formation@ariane.group

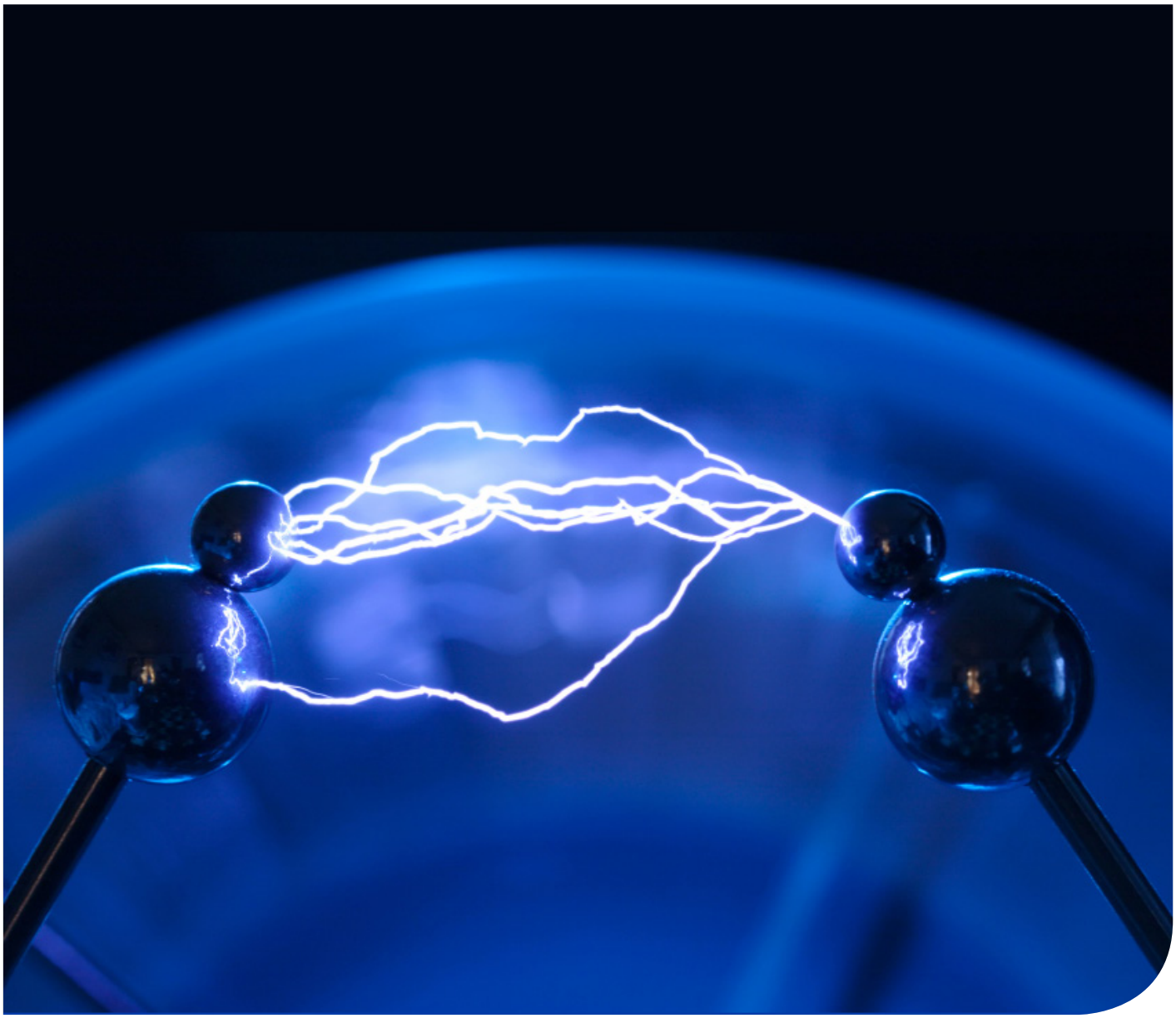
INFORMATIONS GÉNÉRALES

ArianeGroup est organisme de formation déclaré sous le n° 11922145092

- En raison des délais administratifs exigés pour obtenir certaines autorisations d'accès, l'organisme recommande de lui **adresser les demandes d'inscription au moins 30 jours avant le début des formations.**
- **Les frais de séjour et le transport** sont à la charge de la société utilisatrice.
- Le prix des stages comprend **la fourniture des documents présentés et les déjeuners les jours de présence sur site.**
- Même si des options peuvent être prises par téléphone, **les inscriptions définitives sont confirmées obligatoirement par écrit.**
- Dès confirmation de l'inscription, **une convention de formation est établie** conformément à la législation française sur la formation continue et envoyée par mail à la société utilisatrice pour signature.
(voir les termes de la convention en fin de catalogue)
- **Cette convention doit être retournée signée** au moins 15 jours avant la date de début de formation et a valeur de commande.
- Cette convention ne donne aucun droit à la société utilisatrice sur la propriété intellectuelle de l'organisme, en particulier en ce qui concerne le contenu de la formation. Les Parties consentent à **tenir confidentielles les informations** qu'elles pourront recueillir lors de la formation, et de ne les utiliser que pour l'exécution des obligations de la convention signée.
- Pendant la durée de l'action de formation, le participant, tout en conservant sa qualité de salarié de la société utilisatrice au regard de la législation concernant la sécurité sociale, les accidents du travail, les maladies et la responsabilité civile, est placé **sous l'autorité de l'organisme de formation** et est tenu de respecter le règlement intérieur et les horaires applicables dans l'organisme de formation.
- **Toute annonce tardive de désistement,** moins de 7 jours avant la date de début de stage, entraine l'exigibilité totale du montant de ce stage, de même qu'en cas d'absence au stage.
- **Au cas où l'organisme doit annuler** la formation, ce dernier fera son possible pour proposer une session en remplacement. Les conditions de cette nouvelle formation seront à valider entre les parties.
- Dès la fin de la formation, l'organisme adressera à la société utilisatrice une **facture pour paiement** ainsi que les **attestations de formation** des salariés de la société présents.
- **Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable** les différends nés de l'interprétation ou de l'exécution de la convention. Néanmoins, en cas d'action judiciaire, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Nous invitons toute personne en situation de handicap à nous le signaler afin que nous puissions adapter les modalités de mise en œuvre de son projet de formation.

MAÎTRISE
DES RISQUES



ACCÈS SOMMAIRE

MARESP

MAîtrise des Risques d'Électricité Statique des Postes de travail

LES + DE LA FORMATION

Cette formation à la maitrise des risques d'électricité statique se décline en trois versions Expert, Initiation et Sensibilisation afin d'être adaptée au public visé.

Elle ne traite pas uniquement le cas des substances explosives mais plus largement celui de toute substance chimique énergétique (gaz, vapeurs, poussières) voire de composants électroniques.

De nombreuses démonstrations illustrent les phénomènes.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des ingénieurs en recherche et prévention de SME Environnement qui, depuis plusieurs années, se sont forgés, sur le terrain, une compétence très appliquée dans ce domaine.

Gaëtan PARTON
Responsable SME Environnement ESM
Expériences :
- Formateur SME Environnement sur les thématiques et ES depuis plus de 5 ans

Dimitri CHARETTE
Chef de programme à SME Environnement
Expériences :
- Formateur SME Environnement sur les thématiques et ES depuis plus de 5 ans

Shihab RAHMAN
Chef de programme à SME Environnement
Expériences :
- Expert Modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique)
- Formateur de 2013 à 2020 de l'administration publique (DREAL) et d'entreprises privées sur les thématiques suivantes : modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique), prévention du risque incendie dans les ICPE
- Membre actif de groupes de travaux nationaux auprès de la DGPR de 2013 à 2020 pour l'évolution des réglementations concernant les entrepôts de stockage, les stockages d'aérosols, les stockages d'alcools de bouche et le transport de matières dangereuses



MARESP

MAîtrise des Risques d'Électricité Statique des Postes de travail

EXPERT

Durée : 3,5 jours

Lieu : Site ArianeGroup de Vert-le-Petit

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés aux décharges électrostatique (ES) susceptible d'être une source d'initiation dans un environnement pyrotechnique, agro-alimentaire ou chimique et les bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité d'identifier et d'instruire une analyse sur les situations potentiellement à risques, de déterminer et mettre en place des moyens de maîtrise ciblés.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- contexte de quelques accidents industriels,
- conditions requises pour produire une décharge ES,
- technique d'analyse de la maitrise des risques ES (Nature et sensibilité des matériaux/Aptitude des matériaux à générer des décharges/Conditions ambiantes),
- présentation des moyens de mesure ES,
- moyens expérimentaux pour caractériser l'aptitude des matériaux à générer des charges et leur sensibilité et réactivité aux décharges,
- visite des moyens du laboratoire pour évaluer les caractéristiques ES des matériaux (résistivité, sensibilité et réactivité),
- méthodes, moyens et organisation de la prévention vis-à-vis du risque d'initiation concernant les installations, le personnel et les produits (comportement des produits pyrotechniques),
- analyse de cas (expertises d'accident/incident),
- visite d'une installation de formulation avec moyens de maîtrise ES.

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les personnels responsables (exploitant, maintenance et travaux neufs, SSE) d'un site, d'une installation présentant un risque dû aux décharges d'Electricité Statique.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LE FORMATEUR

Shihab RAHMAN

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus

La méthode pédagogique est la suivante :

- QCM « d'entrée », exercice personnel rapide, le stagiaire teste ses acquis sur l'ES,
- présentation des étapes successives nécessaires à la production d'un arc électrique par accumulation de charges électrostatiques. À l'issue de chaque étape, une démonstration illustre le phénomène présenté,
- sensibilité des produits à l'arc électrique et présentation des épreuves de caractérisations,
- présentation avec démonstration du laboratoire de caractérisation ES,
- exercices d'applications (avec démonstration),
- présentation de la démarche d'analyse d'un poste de travail,
- présentation des moyens de maîtrise avec démonstrations (techniques de mesure de champs électrique, de résistivité matériaux et de résistance à la terre),
- mise en application dans une étude de cas,
- mise application sur une installation du site,
- QCM « de sortie », afin de donner au stagiaire un retour à chaud sur ses acquis de formation.

Tour de table : appréciations à chaud sur la formation.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire en début de session,
- retour d'expérience du formateur,
- des démonstrations de charges et de décharges ES et d'inflammation, d'appareils de mesure et des moyens de prévention,
- des présentations en laboratoire de moyens de caractérisations ES avec démonstrations,
- des vidéos sur le thème de l'électricité statique et d'incidents
- travaux dirigés (analyse de cas),
- travaux pratiques.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé et relevé à la fin de formation/correction en groupe. Le QCM de fin de formation est noté, conservé par ArianeGroup et remis si souhaité au client demandeur. Un corrigé est remis à chaque stagiaire.

Tour de table en fin de session afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.



MARESP

MAîtrise des Risques d'Électricité Statique des Postes de travail

INITIATION

Durée : 8 heures

Lieu : site ArianeGroup

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les personnels responsables (exploitant, maintenance et travaux neufs, SSE) d'une installation présentant un risque dû aux décharges d'Electricité Statique.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Shihab RAHMAN

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés aux décharges électrostatique (ES) susceptible d'être une source d'initiation dans un environnement pyrotechnique, agro-alimentaire ou chimique et les bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité d'identifier les situations potentiellement à risques, d'alerter et d'exploiter les conclusions d'une analyse de risques.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- contexte de quelques accidents industriels,
- conditions requises pour produire une décharge ES,
- technique d'analyse de la maitrise des risques ES (Nature et sensibilité des matériaux/Aptitude des matériaux à générer des décharges/Conditions ambiantes),
- moyens expérimentaux pour caractériser l'aptitude des matériaux à générer des charges et leur sensibilité et réactivité aux décharges,
- principes de prévention vis-à-vis du risque d'initiation concernant les installations, le personnel et les produits (comportement des produits pyrotechniques),
- analyse de cas (expertises d'accident/incident).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus

La méthode pédagogique est la suivante :

- présentation des étapes successives nécessaires à la production d'un arc électrique par accumulation de charges électrostatiques. À l'issue de chaque étape, une démonstration illustre le phénomène présenté,
- sensibilité des produits à l'arc électrique et présentation des épreuves de caractérisations,
- présentation de la démarche d'analyse d'un poste de travail,
- présentation des moyens de maîtrise avec démonstrations (techniques de mesure de champs électrique, de résistivité matériaux et de résistance à la terre),
- mise en application dans une étude de cas.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire en début de session,
- retour d'expérience du formateur,
- des démonstrations de charges et de décharges ES et d'inflammation, d'appareils de mesure et des moyens de prévention,
- des vidéos sur le thème de l'électricité statique et d'incidents
- travaux dirigés (analyse de cas).

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé et relevé à la fin de la journée de formation/correction en groupe.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.



MARESP

MAîtrise des Risques d'Électricité Statique des Postes de travail

SENSIBILISATION

Durée : 4 heures

Lieu : site ArianeGroup

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés aux décharges électrostatique (ES) susceptible d'être une source d'initiation dans un environnement pyrotechnique, agro-alimentaire ou chimique et les bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité d'identifier les situations potentiellement à risques et d'alerter.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- revue de quelques accidents industriels,
- conditions requises pour produire une décharge ES,
- analyse de la maitrise des risques ES (Nature et sensibilité des matériaux/Aptitude des matériaux à générer des décharges/conditions ambiantes),
- principes de prévention vis-à-vis du risque d'initiation concernant les installations, le personnel et les produits.

PUBLIC

Toute personne potentiellement exposée à un risque d'inflammation ou d'explosion initiée par des décharges d'Electricité Statique.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Gaëtan PARTON

Dimitri CHARETTE

Shihab RAHMAN

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus

La méthode pédagogique est la suivante :

- présentation des étapes successives nécessaires à la production d'un arc électrique par accumulation de charges électrostatiques. À l'issue de chaque étape, une démonstration illustre le phénomène présenté,
- présentation de la démarche d'analyse d'un poste de travail et ordre de grandeur de la sensibilité des produits,
- présentation des moyens de maîtrise.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire en début de session,
- retour d'expérience du formateur,
- des démonstrations de charges et de décharges ES d'inflammation, d'appareils de mesure et des moyens de prévention,
- des vidéos sur le thème de l'électricité statique et d'incidents.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Quizz collectif sur les notions essentielles.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.

SATEX

Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles

LES + DE LA FORMATION

La formation à la prévention des risques d'explosion d'ATEX de l'ensemble du personnel exposé est une obligation du Code du travail.

Ces formations doivent être adaptées aux publics et aux spécificités de l'entreprise.

Afin de répondre au code du travail, SME Environnement a développé une formation relative aux risques ATEX et aux moyens de prévention associés.

Cette formation se décline en trois versions Expert, Initiation et Sensibilisation afin d'être adaptée au public visé.

En complément, une formation destinée au personnel de maintenance a été développée.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des ingénieurs spécialisés dans la maîtrise des risques industriels liés aux ATEX.

Stéphane SAINT-GENEZ

Chef de programme à SME Environnement

Expériences :

- Formateur SME Environnement sur les thématiques ATEX depuis plus de 13 ans
- Référent Evaluation des risques de formations d'ATEX et Classement de zones certifié INERIS

Aurore THIOT

Chef de programme à SME Environnement

Expériences :

- Rédactrice et vérificatrice de dossiers réglementaires (DDAE, EDD, PàC, DRPCE, études ATEX) depuis plus de dix ans
- Formatrice sur les thématiques ATEX depuis 2026



SATEX

Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles

EXPERT

Durée : 3 jours (24 heures)

Lieu : site ArianeGroup ou en intra-entreprise

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés à la manipulation / mise en œuvre de substances inflammables générant des ATmosphères EXplosibles (ATEX).

Présenter/expliquer : la réglementation ; la méthodologie pour évaluer la criticité du risque ATEX ; les moyens de maîtrise et les bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité de réaliser une étude ATEX jusqu'au Document Relatif à la Protection Contre les Explosions et/ou de faire vivre ces documents.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- les mécanismes de l'inflammabilité des gaz, vapeurs, brouillards et poussières,
- la compréhension des risques associés aux atmosphères explosibles ATEX,
- le contexte réglementaire (Directives européennes 1999/92/CE et 2014/34/UE) et code du travail français),
- la définition des types des zones ATEX,
- l'estimation de l'étendue d'une zone ATEX (forfaitaire, calcul, modélisation) et signalisation,
- la revue des sources potentielles d'inflammation d'une ATEX,
- les diverses méthodes et divers moyens de prévention et de protection,
- les bonnes pratiques associées à l'ATEX,
- la sélection des appareils adaptés à la zone ATEX considérée, et le marquage des appareils,
- la méthodologie d'évaluation (cotation) de la criticité du risque ATEX (fréquence, gravité, moyens de maîtrise),
- la présentation détaillée du contenu du Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE).

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les personnels en charge d'instruire ou de faire vivre une étude ATEX et de déployer les mesures de réduction de risque liées à ATEX (préventeur SSE, exploitant, maintenance et travaux neufs, CSSCT).

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Stéphane SAINT-GENEZ

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

Présentation de la démarche méthodique alignée sur la réglementation :

- identifier et déterminer l'étendue des zones ATEX,
- supprimer ou limiter l'étendue des zones ATEX (dispositions techniques et organisationnelles),
- prévenir les sources potentielles d'inflammation (dispositions techniques et organisationnelles),
- réduire à un niveau acceptable la criticité du risque, en influant sur la probabilité de la survenue de l'inflammation de l'ATEX (probabilité) et de ses effets potentiels sur les personnels (gravité).

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur le thème des risques liés aux atmosphères explosibles et à leur maitrise,
- études de cas en travaux dirigés,
- retour d'expérience du formateur.

NOTA : le stagiaire devra se munir d'une calculette scientifique.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisés et relevés en en fin de formation.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier auprès des stagiaires qu'ils ont obtenus des réponses à leurs attendus.



SATEX

Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles

INITIATION

Durée : 8 heures

Lieu : site ArianeGroup ou en intra-entreprise

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés à la manipulation/mise en œuvre de substances inflammables générant des ATmosphères EXplosibles (ATEX) et le déploiement des bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité d'identifier les situations à risques et d'exploiter une étude ATEX.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- les mécanismes de l'inflammabilité des gaz, vapeurs, brouillards et poussières,
- la compréhension des risques associés aux atmosphères explosibles ATEX,
- le contexte réglementaire (Directives européennes 1999/92/CE et 2014/34/UE) et code du travail français),
- la définition des types des zones ATEX,
- la revue des sources potentielles d'inflammation d'une ATEX,
- les diverses méthodes et divers moyens de prévention et de protection,
- les bonnes pratiques associées à l'ATEX,
- la sélection des appareils adaptés à la zone ATEX considérée,
- la présentation du contenu du Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE).

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les personnels responsables d'une installation présentant un risque ATEX (exploitant, maintenance et travaux neufs, SSE).

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Stéphane SAINT-GENEZ

Aurore THIOT

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

Présentation de la démarche méthodique alignée sur la réglementation :

- identifier les zones ATEX,
- supprimer ou limiter l'étendue des zones ATEX (dispositions techniques et organisationnelles),
- prévenir les sources potentielles d'inflammation (dispositions techniques et organisationnelles),
- réduire la gravité en abordant la notion de criticité du risque (gravité / probabilité).

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur le thème des risques liés aux atmosphères explosibles et à leur maitrise,
- retour d'expérience du formateur.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé et relevé à la fin de la journée de formation/correction en groupe.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.



SATEX

Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles

SENSIBILISATION

Durée : 4 heures

Lieu : site ArianeGroup ou en intra-entreprise

LES OBJECTIFS

Présenter/expliquer les risques liés à la manipulation/mise en œuvre de substances inflammables générant des ATmosphères EXplosibles (ATEX) et les bonnes pratiques associées afin que le stagiaire soit en capacité d'identifier les situations potentiellement à risques et d'alerter.

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- la compréhension des risques associés aux atmosphères explosibles ATEX,
- le contexte réglementaire (Directives européennes 1999/92/CE et 2014/34/UE),
- les méthodes et moyens de prévention et de protection,
- les bonnes pratiques associées à l'ATEX.

PUBLIC

Toute personne potentiellement exposée à des atmosphères explosibles.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Stéphane SAINT-GENEZ

Aurore THIOT

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

Présentation de la démarche méthodique alignée sur la réglementation :

- Identifier les zones ATEX,
- supprimer ou limiter l'étendue des zones ATEX,
- prévenir les sources potentielles d'inflammation,
- réduire la gravité.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur le thème des risques liés aux atmosphères explosibles et à leur maitrise,
- retour d'expérience des formateurs.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Quizz collectif sur les notions essentielles.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.



SATEX

Stage relatif aux ATmosphères EXplosibles

PERSONNEL DE MAINTENANCE

Durée : 8 heures

Lieu : site ArianeGroup ou en intra-entreprise

LES OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire devra être en mesure :

- **d'identifier ses responsabilités et son rôle vis-à-vis des risques ATEX,**
- **d'analyser les risques liés aux interventions sur du matériel en zone ATEX,**
- **de définir les moyens et conditions d'intervention.**

LE PROGRAMME

Les thèmes suivants sont abordés :

- présentation du stage,
- revue de quelques accidents,
- inflammabilité et explosivité des gaz, vapeurs, brouillards et poussières,
- les Sources Inflammations,
- les directives ATEX
 - 1999/92/CE
 - 2014/34/UE,
- classement des zones à risque d'explosion,
- moyens de préventions et de protection pour la réduction des zones ATEX,
- comment réaliser l'intervention en sécurité (points de vigilance, principes de sécurité, les mesures compensatoires, conditions de fin d'intervention),
- modes de protection pour matériel électrique en ATEX Gaz et Poussière (Marquage règlementaire et Marquage Technique),
- règles de protection et d'installation en zone ATEX,
- inspection et entretien des installations ATEX.

PUBLIC

Toute personne susceptible d'intervenir ou de pénétrer dans une zone dangereuse et appelée à exécuter des opérations en zone ATEX (personnel réalisant des dépannages, de la maintenance des installations, des travaux neufs, d'encadrement, etc.).

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

LES FORMATEURS

Stéphane SAINT-GENEZ

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur le thème des risques liés aux atmosphères explosibles et à leur maitrise,
- travaux dirigés/exemples de mauvaises pratiques,
- retour d'expérience du formateur.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé et relevé à la fin de la journée de formation/correction en groupe.

Tour de table en fin de séance afin de vérifier que les stagiaires ont obtenus des réponses à leurs attendus.

SÉCURITÉ
PYROTECHNIQUE



ACCÈS SOMMAIRE

COPYSEC

COmportement PYrotechnique et SECurité

LES INTERVENANTS

Les intervenants de cette formation sont des ingénieurs SME Environnement, spécialistes du comportement pyrotechnique des produits, connaissant bien, voire ayant développé les méthodologies de maîtrise des risques.

Florent MUSCATELLI

Responsable SME Environnement CRB

Expériences :

- Formateur SME Environnement sur les thématiques de sécurité pyrotechnique depuis 10 ans
- Formateur pour des organismes de formation autres qu'ArianeGroup sur les thématiques en lien la sécurité pyrotechnique, la règlementation et les essais sur matériaux énergétiques, depuis 6 ans
- Animateur du comité 3.1 « SEN - Sensibilité des matériaux énergétiques » du GEMO (Groupement d'Etudes des Modes Opératoires de la Direction Générale de l'Armement – DGA -) depuis 2018

Shihab RAHMAN

Chef de programme à SME Environnement

Expériences :

- Expert Modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique)
- Formateur de 2013 à 2020 de l'administration publique (DREAL) et d'entreprises privées sur les thématiques suivantes : modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique), prévention du risque incendie dans les ICPE
- Membre actif de groupes de travaux nationaux auprès de la DGPR de 2013 à 2020 pour l'évolution des réglementations concernant les entrepôts de stockage, les stockages d'aérosols, les stockages d'alcools de bouche et le transport de matières dangereuses

Grégory LAFAYSSE

Chef de programme à SME Environnement

Expériences :

- Rédacteur et vérificateur de dossiers réglementaires (EST, DDAE, EDD et EI) depuis une dizaine d'année
- Formateur sur la sécurité pyrotechnique et la sécurité des transports de marchandises dangereuses depuis 2021
- Conseiller à la sécurité des transports de marchandises dangereuses classe 1

LES + DE LA FORMATION

Cette formation comporte des démonstrations des moyens technologiques d'évaluation du risque des produits et des marges de sécurité, implantés au CRB (Centre de Recherches du Bouchet).

Ces démonstrations pratiques mettent en évidence visuellement les modes de décomposition.
Nombreuses démonstrations et visites de laboratoire



COPYSEC

COmportement PYrotechnique et SECurité

Durée : 3 jours (24 heures)

Lieu : site ArianeGroup : centre de recherches du Bouchet (91) – Vert-le-Petit

LES OBJECTIFS

Identifier les différents comportements pyrotechniques que peuvent avoir les matériaux énergétiques et situer ces comportements par rapport aux règles de sécurité en vigueur.

LE PROGRAMME

Ce stage aborde tous les aspects de la sécurité pyrotechnique :

- les modes de décomposition des produits explosibles (combustion, détonation),
- les produits à combustion rapide : facteurs de criticité,
- les hauteurs critiques d'explosion-détonation : produits critiques, facteurs de criticité,
- les frictions : produits critiques, facteurs de criticité,
- les chocs faibles : produits critiques, facteurs de criticité,
- l'électricité statique,
- la stabilité chimique à la chaleur et compatibilité : marges de sécurité, pièges, facteurs de criticité,
- les fiches de données de sécurité pyrotechnique,
- la réglementation et les règles de base dans la prévention et la sécurité de manipulation.

PUBLIC

Ce stage est une base de la culture d'ArianeGroup dans le domaine de ses activités dangereuses.

Il s'adresse aux personnes qui ont à manipuler les produits pyrotechniques lors de leur fabrication, conditionnement, manutention, transport, conservation, utilisation et destruction.

Ce stage a été développé à la base pour les ouvriers et techniciens des laboratoires, des services de développement de produits, des services de fabrication, des services de sécurité, des CESPy (Centre d'Essais de Sécurité Pyrotechnique) d'ArianeGroup et il s'adresse aujourd'hui aussi à des personnes débutant en pyrotechnie ou ayant nécessité d'acquérir un premier vernis technique et règlementaire sur la mise en œuvre de matériaux énergétiques.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

6 modules de durée variable répartis sur 3 jours :

- Présentation du stage
- Les modes de décomposition des produits explosibles
- Domaine des sensibilités aux sollicitations mécaniques
- Réponse aux sensibilités thermiques
- Maitrise des risques liés à l'électricité statique
- Règles de sécurité pyrotechnique

Dans le temps imparti à chaque module, 10 minutes, au minimum, sont réservées aux questions/réponses pendant et/ou à la suite de l'intervention.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur les modes de décompositions ou d'accidents pyrotechniques,
- des travaux pratiques en électrostatique,
- des visites de laboratoires d'essais et de caractérisations des matériaux énergétiques au Centre de Recherches du Bouchet avec démonstrations permettant de mettre en évidence les modes de décompositions,
- retour d'expérience du formateur.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé en fin de formation. Le QCM de fin de formation est noté, conservé par ArianeGroup et remis si souhaité au client demandeur. Un corrigé est remis à chaque stagiaire.

Tour de table en fin de session afin de vérifier auprès des stagiaires qu'ils ont obtenus des réponses à leurs attendus.

SCRIP

Stage sur la CRItICité des Produits explosibles et les outils de marges de sécurité

LES + DE LA FORMATION

Cette formation comporte également une visite des moyens technologiques d'évaluation du risque des produits et des marges de sécurité des procédés, implantés au CRB (Centre de Recherches du Bouchet).

LES INTERVENANTS

Les intervenants de cette formation sont des ingénieurs de SME Environnement spécialistes du comportement pyrotechnique des produits, connaissant bien, voire ayant développé, les connaissances, outils et démarches présentés.

Gaëtan PARTON
Responsable SME Environnement ESM
Expérience :
- Responsable sécurité d'Arianespace KOUROU pendant 5 ans, maîtrise des règles de sauvegarde sol
- Formateur pyrotechnique depuis 2008 pour le compte de SME Environnement et d'Arianespace

Dimitri CHARRETTE
Chef de programme à SME Environnement
Expérience :
- Postes de formulateur, puis de responsable procédés et responsable investissements avant SME environnement
- Formateur pyrotechnique depuis 2012 pour le compte de SME Environnement

Florent MUSCATELLI
Responsable SME Environnement CRB
Expériences :
- Formateur SME Environnement sur les thématiques de sécurité pyrotechnique depuis 10 ans
- Formateur pour des organismes de formation autres qu'ArianeGroup sur les thématiques en lien la sécurité pyrotechnique, la règlementation et les essais sur matériaux énergétiques, depuis 6 ans
- Animateur du comité 3.1 « SEN - Sensibilité des matériaux énergétiques » du GEMO (Groupement d'Etudes des Modes Opératoires de la Direction Générale de l'Armement – DGA -) depuis 2018

Shihab RAHMAN
Chef de programme à SME Environnement
Expériences :
- Expert Modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique)
- Formateur de 2013 à 2020 de l'administration publique (DREAL) et d'entreprises privées sur les thématiques suivantes : modélisation des phénomènes dangereux (incendie, explosion, dispersion toxique), prévention du risque incendie dans les ICPE
- Membre actif de groupes de travaux nationaux auprès de la DGPR de 2013 à 2020 pour l'évolution des réglementations concernant les entrepôts de stockage, les stockages d'aérosols, les stockages d'alcools de bouche et le transport de matières dangereuses



SCRIP

Stage sur la CRItICité des Produits explosibles et les outils de marges de sécurité

Durée : 3 jours (24 heurs)

Lieu : site ArianeGroup : centre de recherches du Bouchet (91) – Vert-le-Petit

LES OBJECTIFS

Identifier les produits critiques sur le plan du comportement pyrotechnique et les outils permettant d'accéder aux marges de sécurité des procédés.
Identifier les besoins en caractérisation des produits vis-à-vis des procédés.

LE PROGRAMME

Ce stage aborde tous les aspects de la sécurité pyrotechnique :

- les modes de décomposition des produits explosibles (combustion, détonation),
- les frictions : produits critiques, facteurs de criticité
- les chocs faibles : produits critiques, facteurs de criticité
- les hauteurs critiques d'explosion-détonation : produits critiques, facteurs de criticité,
- l'électricité statique, facteurs de criticité,
- marge de sécurité : approche, exemples,
- stabilité chimique à la chaleur : les pièges, facteurs de criticité.

PUBLIC

Ce stage est une base de la culture d'ArianeGroup dans le domaine de ses activités dangereuses.
Il s'adresse aux personnes qui ont à exploiter les données de comportement des produits pour déterminer la criticité des conditions de leur fabrication, conditionnement, manutention, transport, conservation, utilisation et destruction.
Ce stage a été développé à la base pour les personnels d'encadrement des laboratoires, des services de développement de produits, des services de fabrication, des services de sécurité, des CESPy (Centre d'Essais de Sécurité Pyrotechnique) d'ArianeGroup et pour les chefs de produit en relation avec les clients.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

11 modules de durée variable répartis sur 3 jours :

- Présentation du stage
- Les modes de décomposition des produits explosibles
- Hauteurs critiques des produits granulaires ou divisés
- Explosion en masse par choc faible
- Les risques de décomposition de produits énergétiques par frottement
- Quelques mots sur les produits à combustion rapide
- Les risques de décomposition de produits énergétiques à la chaleur ou à l'ambiante sans sollicitation mécaniques ou autres
- La sécurité des procédés : l'approche « Marge de sécurité »
- Maîtrise des risques liés à l'électricité statique
- Règlement transport/Fiche de données de sécurité
- Rappel de quelques règles de sécurité pyrotechnique

Dans le temps imparti à chaque module, 10 minutes, au minimum, sont réservées aux questions/réponses pendant et/ou à la suite de l'intervention.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur les modes de décompositions ou d'accidents pyrotechniques,
- des travaux pratiques en électrostatique,
- des visites de laboratoires d'essais et de caractérisations des matériaux énergétiques au Centre de Recherches du Bouchet avec démonstrations permettant de mettre en évidence les modes de décompositions,
- retour d'expérience du formateur.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

QCM réalisé en fin de formation. Le QCM de fin de formation est noté, conservé par ArianeGroup et remis si souhaité au client demandeur. Un corrigé est remis à chaque stagiaire.

Tour de table en fin de session afin de vérifier auprès des stagiaires qu'ils ont obtenu des réponses à leurs attendus.

SCOPE DÉMO

Sensibilisation au COmportement des Produits Explosibles

LES + DE LA FORMATION

Cette formation permet d'aborder de manière synthétique le comportement des produits explosibles.

Elle pourra être complétée par une formation COPYSEC ou SCRIP dans lesquels les notions sont plus approfondies et les phénomènes illustrés par des démonstrations.

L'INTERVENANT

Les intervenants de cette formation sont des ingénieurs de SME Environnement, spécialistes du comportement pyrotechnique des produits, connaissant bien les outils et démarches présentés.

Florent MUSCATELLI

Responsable SME Environnement CRB

Expériences :

- Formateur SME Environnement sur les thématiques de sécurité pyrotechnique depuis 10 ans,
- Formateur pour des organismes de formation autres qu'ArianeGroup sur les thématiques en lien la sécurité pyrotechnique, la règlementation et les essais sur matériaux énergétiques, depuis 6 ans.
- Animateur du comité 3.1 « SEN - Sensibilité des matériaux énergétiques » du GEMO (Groupement d'Etudes des Modes Opératoires de la Direction Générale de l'Armement – DGA -) depuis 2018



SCOPE DÉMO

Sensibilisation au COmportement des Produits Explosibles

Durée : 8 heures

Lieu : site ArianeGroup : centre de recherches du Bouchet (91) – Vert-le-Petit

LES OBJECTIFS

Acquérir une connaissance de base sur les différents comportements pyrotechniques que peuvent avoir les matériaux énergétiques et situer ces comportements par rapport aux règles de sécurité en vigueur.

Visualiser les effets dus aux fonctionnements d'un détonateur et la décomposition de matériaux énergétiques (combustion/détonation).

LE PROGRAMME

Matinée - Présentation en salle du cours qui aborde tous les aspects de la sécurité pyrotechnique :

- les modes de décomposition des produits explosibles (combustion, détonation),
- les produits à combustion rapide : facteurs de criticité,
- les hauteurs critiques d'explosion-détonation : produits critiques, facteurs de criticité,
- les frictions : produits critiques, facteurs de criticité,
- les chocs faibles : produits critiques, facteurs de criticité,
- l'électricité statique,
- la stabilité chimique à la chaleur et compatibilité : marges de sécurité, pièges, facteurs de criticité,
- les fiches de données de sécurité pyrotechnique,
- la réglementation et les règles de base dans la prévention et la sécurité de manipulation.

Après-midi - Démonstrations

- Détonateur au poste de travail : effet d'un écran
- Détonateur sur gants
- 5 g de plastic dans une caisse en bois
- Visite des installations de caractérisations en sécurité dont démonstration sur l'installation de l'évaluation de la sensibilité à l'étincelle électrique

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tout public intérimaire, stagiaire ou nouvel embauché.

Le contenu de la formation est celle de la formation SCOPE à laquelle des démonstrations et une visite de laboratoire ont été ajoutées. Cette version a été développée à la demande de clients d'ArianeGroup.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : présentation des stagiaires, de leur retour d'expérience et de leurs attendus.

6 modules de durée variable répartis sur une matinée :

- Présentation du stage
- Les modes de décomposition des produits explosibles
- Domaine des sensibilités aux sollicitations mécaniques
- Réponse aux sensibilités thermiques
- Maitrise des risques liés à l'électricité statique
- Règles de sécurité pyrotechnique

Dans le temps imparti à chaque module un temps est réservé aux questions/réponses pendant et/ou à la suite de l'intervention.

Visite d'un laboratoire et démonstrations l'après-midi.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint,
- un support de formation remis à chaque stagiaire,
- des vidéos sur les modes de décompositions ou d'accidents pyrotechniques,
- visite d'un laboratoire et démonstrations,
- retour d'expérience du formateur.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Quizz collectif sur les notions essentielles.

Tour de table en fin de session afin de vérifier auprès des stagiaires qu'ils ont obtenus des réponses à leurs attendus.

Encadrant d'activité pyrotechnique

LES + DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'article R. 4462-27. du code du travail qui stipule que :

« I. – L'employeur s'assure que les chefs de service et les chefs d'atelier, de laboratoire ou de chantier possèdent la compétence et l'autorité nécessaires pour organiser et diriger, conformément au présent chapitre et aux règles de l'art, les activités dont ils sont chargés dans l'enceinte pyrotechnique. »

A l'issue de celle-ci, le bénéficiaire est à même d'identifier ses besoins en formation afin d'organiser et diriger les activités dans les installations pyrotechniques.

LES INTERVENANTS

Les intervenants de cette formation sont des ingénieurs de SME Environnement spécialistes du comportement pyrotechnique des produits, connaissant bien la réglementation relative à la sécurité pyrotechnique.

Gaëtan PARTON
Responsable SME Environnement ESM
Expérience :
- Responsable sécurité d'Arianespace KOUROU pendant 5 ans, maîtrise des règles de sauvegarde sol
- Formateur pyrotechnique depuis 2008 pour le compte de SME Environnement et d'Arianespace



Encadrant d'activité pyrotechnique

Durée : 2 jours (16 heures)

Lieu : site ArianeGroup ou en intra-entreprise

LES OBJECTIFS

Évaluer les forces et les faiblesses de chaque bénéficier en sécurité pyrotechnique afin qu'il soit en capacité d'identifier ses besoins en formation.

LE PROGRAMME

- QCM d'évaluation des connaissances en sécurité pyrotechnique du bénéficiaire.

 Les thèmes abordés sont :

 - Accidentologie
 - Risque pyrotechnique
 - Connaissances des matières pyrotechniques
 - Focus sur la rubrique 9 de la FDSP : propriétés physico-chimiques, essais de sécu (exploitation des données)
 - Réglementation pyrotechnique – Notion de a0, de PiZi
 - Stockage et division de risque
 - Transport et colisage
 - Analyse de Sécurité du Travail (AST) et Étude de Sécurité du Travail (EST)
 - Responsabilité pénale et civile

 Responsabilité civile et pénale:

 - Présentation / ce que dit la loi
 - Limite de responsabilité
 - Jeux de rôle à partir d'exemples de la vie réelle (voire d'affaires judiciaires)

- Correction du QCM et remise à chaque bénéficiaire du radar de ses forces et faiblesses ; Focus sur les faiblesses
- La réglementation pyrotechnique :
 les 4 piliers : EST, modes opératoires & consignes, répartition & isolement, formation & habilitation.
- La sécurité pyrotechnique au quotidien :
 les fondamentaux de la culture pyrotechnique

PUBLIC

Toute personne en charge d'organiser et de diriger des activités en enceinte pyrotechnique.

PRÉREQUIS

Connaître les éléments de sécurité relatifs aux matières et produits pyrotechniques, aux process de fabrication ou d'essais, ainsi que les règles de sécurité pyrotechniques applicables sur le site où le bénéficiaire travaille.

LES FORMATEURS

GAËTAN PARTON

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique est la suivante :

- État des lieux des connaissances pyrotechniques par un QCM sur les thèmes principaux de la sécurité pyrotechnique,
- Présentation des obligations en termes de responsabilités civile et pénale,
- Focus sur les points faibles détectés lors de l'état des lieux,
- Rappels sur la réglementation pyrotechnique et les fondamentaux de la sécurité au quotidien.

Les moyens pédagogiques utilisés sont :

- des présentations PowerPoint projetées via vidéo projecteur,
- les documents, dans la mesure du possible, de l'établissement des bénéficiaires (consignes et instructions de sécurité, plans, données de sécurité sur les produits et matières dangereuses présentes sur le site),
- des vidéos sur le thème de la sécurité pyrotechnique et des dangers en milieu industriel.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Tour de table en fin de séance afin de vérifier auprès des stagiaires qu'ils ont obtenus des réponses à leurs attendus.

SME
ENVIRONNEMENT

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE



LES + D'UNE FORMATION EN INTRA-ENTREPRISE

- Étude de cas réels
- La formation sécurité de l'ensemble du personnel d'un service ou d'un site
- Les formations dispensées en intra-entreprise feront l'objet d'un devis à la demande de façon à vous faire bénéficier de tarifs parfaitement ajustés à votre besoin.

Hormis les formations COPYSEC, SCRIP, SCOPE DEMO et MARESP Expert, toutes les autres formations de SME Environnement peuvent être dispensées en intra-entreprise et adaptées spécifiquement à vos besoins.

Cette démarche est, par exemple, régulièrement appliquée pour :

› la formation relative à la maîtrise des risques d'électricité statique (MARESP) : la réalisation de demi-journées de sensibilisation permet d'informer l'ensemble des opérationnels d'un site à la problématique électricité statique.

› la formation relative aux atmosphères explosibles (SATEX) : elle s'adapte aux problématiques de l'entreprise, peut également être associée à l'étude ATEX du site, en prestation globale.

› les formations à la sécurité pyrotechnique : les formations SCRIP et COPYSEC, SCOPE DEMO sont adaptées à la spécificité de l'entreprise et déclinées en fonction des différents métiers de la pyrotechnie.

TERMES DE LA CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ArianeGroup SAS est dénommé « l'Organisme » ; l'entreprise bénéficiaire est dénommée « la Société utilisatrice »

PARTICIPANTS

- Pendant la durée de l'action précitée, le « Participant » conserve sa qualité de salarié de la Société utilisatrice au regard de la législation concernant la Sécurité Sociale, les maladies et la responsabilité civile. Les participants sont toutefois placés sous l'autorité de l'Organisme de Formation, représenté par Yves GUENGANT.

COÛT DE LA FORMATION

- En contrepartie, la Société utilisatrice participe aux frais de stage sur la base des tarifs de l'Organisme et selon les modalités fixées par ce dernier.
- Les frais de séjour et le transport sont à la charge de la Société Utilisatrice. Pour les jours de présence sur le site, le déjeuner sera pris en charge par l'organisme.

FACTURATION

- Les frais de formation sont pris en charge par la Société utilisatrice, ou par un tiers payeur désigné dans l'encadré ci-dessous.
- A l'issue de l'action de formation, une facture sera adressée à la Société ou au Tiers payeur.

RÈGLEMENT

- Aucun versement préalable n'est normalement demandé au moment des inscriptions ; cependant l'Organisme se réserve le droit de demander, si nécessaire, un paiement anticipé partiel du stage.
- Les factures sont établies à l'issue des stages. Elles sont payables à trente (30) jours nets suivant la date d'émission de la facture, par virement.
- Tout retard de paiement par la Société utilisatrice pourra donner lieu à la perception de pénalités de retard exigibles de plein droit le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Dans ce cas, le taux des pénalités de retard de paiement sera égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable en France. En outre, en cas de retard de paiement, la Société utilisatrice est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.
- En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient, au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'Organisme serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à la Société utilisatrice inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

ANNULATION

- Toute annulation peut être faite par la Société Utilisatrice par courriel adressé à sme.formation@ariane.group.
- Toute annonce tardive de désistement, moins de 7 jours avant la date de début de stage, entraine l'exigibilité totale du montant de ce stage, de même qu'en cas d'absence au stage.
- Tout stage débuté est intégralement dû.
- Lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant pour assurer des conditions pédagogiques correctes, ou en cas d'indisponibilité du formateur pour cause de contraintes opérationnelles, l'Organisme se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, sans qu'aucun dédommagement ou pénalité soit dû à la Société Utilisatrice.
- Les participants sont alors prévenus par email envoyé au responsable de l'inscription. Un report de participation leur est généralement proposé.
- En cas d'annulation d'une session sans préavis, pour cause de force majeure, l'Organisme mettra tous les moyens en œuvre pour programmer une nouvelle session. Celle-ci sera proposée en priorité aux participants déjà inscrits. Les conditions de cette nouvelle formation seront à valider entre les parties.
- En cas d'annulation par l'Organisme, quelle qu'en soit la cause, toute somme déjà perçue sera remboursée.

ATTESTATIONS DE PRESENCE

- L'Organisme fournira à la Société utilisatrice tout document permettant d'attester de la présence des participants à la session de Formation (notamment feuilles de présence émargées et certificat individuel de participation).

MODIFICATION DE LA CONVENTION

- Chacune des parties porte à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la présente convention. Les modifications, arrêtées d'un commun accord, font l'objet d'avenants.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Cette Convention ne donne aucun droit à la Société utilisatrice sur la propriété intellectuelle de l'Organisme, en particulier en ce qui concerne le contenu de la Formation.
- Les intervenants de l'Organisme conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires. La reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation, sans l'accord écrit préalable des auteurs, est interdite.

RESPONSABILITÉ

- L'obligation de l'Organisme au regard des actions de formations proposées est une obligation de moyen et non une obligation de résultat. Cependant l'Organisme ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier l'annulation de la formation par suite d'un nombre insuffisant d'inscriptions. En cas de modifications substantielles du programme, l'Organisme en informera la Société utilisatrice et les participants dans les meilleurs délais.
- L'Organisme attire l'attention de la Société utilisatrice et des participants sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propres à chaque action de formation.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

- Les Parties consentent à tenir confidentielles les informations qu'elles pourront recueillir lors de la formation, et de ne les utiliser que pour l'exécution des obligations de cet accord.

CONDITIONS D'ACCÈS AU SITE ET DE PARTICIPATION

- Du fait de ses principales activités, les sites de l'Organisme sont soumis à restriction d'accès.
- Il peut arriver que l'Administration Française ou l'Organisme soient amenés à s'opposer à l'admission à une action de formation ou à la visite de certains établissements, sans que l'Organisme puisse être tenu pour responsable de ce refus.
- Les participants aux actions de formations réalisées dans les locaux de l'Organisme sont tenus de respecter les horaires et les consignes qui leur seront donnés lors de leur arrivée sur site.
- Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur et/ou les consignes de l'établissement d'accueil.
- L'Organisme se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'action de formation ou manquerait gravement aux consignes communiquées.

DÉCLARATION DANS LE PASSEPORT DE PRÉVENTION

- Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, si la formation est soumise à l'obligation de déclaration dans le passeport de prévention des stagiaires.
- L'Organisme s'engage à transmettre les informations nécessaires à la Caisse des Dépôts et Consignations via le système d'information du Compte Personnel de Formation (SI-CPF).
- La Société utilisatrice fournit, pour chaque stagiaire concerné, les données personnelles indispensables à cette déclaration : nom, prénom, nom de naissance, numéro de sécurité sociale. Ces données doivent être transmises au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- Les données collectées par l'Organisme sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont utilisées exclusivement dans le cadre de la déclaration dans le passeport de prévention et ne sont conservées que pour la durée nécessaire à cette finalité.
- En cas de non-transmission des données par la Société utilisatrice dans les délais impartis, l'Organisme est dans l'impossibilité d'effectuer la déclaration. Il appartient alors à la Société utilisatrice de procéder à cette déclaration pour ses collaborateurs, dans un délai de 9 mois suivant la formation, conformément à la réglementation.

DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

- La présente convention prend effet à compter de sa signature par la Société Utilisatrice pour la durée de la formation.

DIFFÉRENDS

- Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention. Néanmoins, en cas d'action judiciaire, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La société commanditaire s'engage à transmettre ces informations aux bénéficiaires :

ArianeGroup, en tant que responsable de traitement, s'engage à assurer le meilleur niveau de protection en conformité avec les réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables en matière de protection des données à caractère personnel (Données) de ses clients, prescripteurs de formation et participants aux formations (Bénéficiaires).

QUELS SONT NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DE DONNÉES?

Les traitements de vos Données s'appuient sur les principes suivants :

- Les données collectées sont proportionnelles aux finalités des traitements.
- Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes.
- Les traitements sont licites, loyaux et transparents.
- Les données collectées font l'objet de mesures de sécurité, tant organisationnelles que techniques.

POURQUOI ARIANEGROUP COLLECTE VOS DONNÉES?

ArianeGroup utilise vos Données principalement pour les finalités suivantes :

- La gestion des commandes de formation et de la relation client, la réalisation effective des formations. *Par exemple : l'inscription à une session de formation ; l'envoi de vos convocations ou de vos identifiants de connexion à notre plateforme LMS (Learning Management System) ; l'accueil dans nos salles de formation ; la réalisation de la prestation de formation et le suivi des périodes de formations effectuées ; l'évaluation des connaissances ; le suivi de la relation client tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction ; la gestion des réclamations et du service après-vente.*
- La personnalisation de nos services et les messages que nous vous adressons. Les données vous concernant nous permettent d'améliorer les services que nous vous proposons et les communications que nous vous adressons. *Par exemple : nous pouvons vous adresser des emails personnalisés ou vous recommander des formations en rapport avec celles que vous avez déjà suivies et qui correspondent à vos centres d'intérêts.*

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES VOUS CONCERNANT ?

- Concernant nos clients, prescripteurs de formation (interlocuteurs du département formation, de la direction des ressources humaines, acheteurs, directeurs et managers opérationnels), les Données collectées et traitées sont principalement les noms, prénoms et coordonnées professionnelles (entreprise, fonction, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone), quelques données de connexion, l'historique de commandes, et toute autre information communiquée spontanément si son contenu est pertinent et proportionnel au regard de la finalité du traitement.

- Concernant les Bénéficiaires des formations ArianeGroup les Données sont collectées soit auprès de l'employeur, soit auprès du Bénéficiaire lui-même lors de l'inscription. Il s'agit principalement des données suivantes :

- nom, prénom, coordonnées professionnelles (nom de l'employeur, profession, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone),
- de quelques données de connexion,
- des évaluations des formations suivies, des auto-évaluations sur l'acquisition des connaissances, et toute autre information communiquée spontanément si son contenu est pertinent et proportionnel au regard de la finalité du traitement ;
- évaluation des acquis après formation,
- adaptations nécessaires qui pourraient contenir des données sensibles (i.e. handicap à considérer pour l'aménagement de formation, particularité de régime alimentaire…)
- formulaires de satisfaction

La collecte des Données du participant auprès de l'employeur répond à l'obligation légale de formation des employeurs vis-à-vis de leurs salariés.

La collecte des Données auprès du participant lui-même répond à l'obligation légale visée au paragraphe précédent ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L 6313-1 du Code du travail. Les données collectées sont alors nécessaires à la réalisation de l'action.

Le cas échéant, en application de l'article D 5211-3 du code du travail, ArianeGroup peut collecter des informations sur d'éventuelles situations de handicap afin de prévoir les adaptations nécessaires au déroulé de la formation. Ces informations ne sont conservées que jusqu'à la fin de la formation. Voir « durées de conservation ».

QUAND COLLECTONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Pour les prescripteurs de formation (interlocuteurs du département formation, de la direction des ressources humaines, acheteurs, directeurs et managers opérationnels…) **lorsque**

- Vous demandez la création d'un compte.
- Vous effectuez une commande auprès de nos équipes commerciales (email).

Pour les personnes bénéficiaires lorsque

- Vous utilisez un compte pour récupérer les ressources pédagogiques d'une formation que vous avez suivie.
- Vous évaluez une formation que vous avez suivie.
- Vous naviguez sur notre site Internet et consultez nos produits de formation.
- Vous contactez notre Service formation

Pour tous lorsque

- Vous soumettez une demande d'information.

Lors d'une collecte, le caractère obligatoire des données vous est signalé par un astérisque sur le formulaire.

QUELLES SONT LES COMMUNICATIONS QUE JE SUIS SUSCEPTIBLE DE RECEVOIR ?

Emails de service : Suite à une commande ou dans le cadre de la gestion d'un contrat vous recevrez des emails afin de vous permettre de suivre votre commande ou l'exécution de votre contrat (confirmation de commandes, organisation des formations, récupération des documents administratifs…). Ces messages de service sont nécessaires à la bonne exécution des commandes et services que vous avez sollicités. La réception de ces informations n'est pas liée aux choix que vous aurez exprimés pour la réception des communications à vocation commerciale.

SUR QUELLE BASE LEGALE ET POUR QUELLES DURÉES MES DONNÉES SONT-ELLES TRAITÉES ?

Le traitement de vos Données repose sur plusieurs fondements en fonction de l'usage que nous faisons des Données personnelles.

- **Le consentement :** vous acceptez le traitement de vos Données par le biais d'un consentement exprès (case à cocher, contact email ou téléphonique avec l'équipe formation ArianeGroup). Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.
- **L'intérêt légitime :** ArianeGroup a besoin de traiter vos Données de sorte à organiser la prestation. L'usage est justifié, équilibré et ne vient pas porter atteinte à votre vie privée.

DURÉES DE CONSERVATION

La plupart des Données (informations de votre compte client, historique de commandes…) sont conservées tant que vous êtes un client « actif » et pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernière activité. Vos données sont ensuite archivées pendant 6 ans avec un accès restreint pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, demandes d'anciens documents comme une attestation de formation ou un diplôme…). Passé ce délai, elles sont supprimées.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR SECURISER VOS DONNÉES ?

ArianeGroup prend des mesures techniques et organisationnelles pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation de vos Données :

- L'accès à nos locaux et à nos environnements informatiques sont sécurisés.
- L'accès, le partage, et le transfert de Données sont sécurisés.

Nos collaborateurs amenés à accéder aux Données sont formés aux exigences de confidentialité.

QUI SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES ?

- Transmission de Données à des sous-traitants

Les Données que nous collectons peuvent être transmises aux prestataires (sous-traitants) auxquels ArianeGroup fait appel pour la réalisation de ses formations dans le cadre des finalités mentionnées ci-avant, principalement dans le cadre de la réalisation effective des formations en présentiel ou à distance.

- Partage des Données au sein d'ARIANEGROUP

Vos Données vous concernant sont exclusivement traitées par l'équipe formation et ses prestataires pour les besoins de la formation.

QUELS SONT VOS DROITS AU REGARD DE L'UTILISATION DE VOS DONNÉES ?

Conformément au Règlement EU 2016/679 Général de Protection des Données personnelles (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) aux informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : **DPO-France@ariane.group** en France.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à **la CNIL** ou par voie postale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION ARIANEGROUP SAS

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 jusqu'à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-2 du Code du travail.

Par convenance, dans le présent règlement :

- toute personne suivant une action de formation sera désignée « stagiaire »,
- l'organisme de formation ArianeGroup SAS sera intitulé « organisme de formation ».

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à tout stagiaire participant à une action de formation dispensée par l'organisme de formation, et ce pour toute la durée de celle-ci. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avec la convocation à la formation.

Conformément aux articles précités, le règlement a pour objet de définir :

- les règles en matière d'hygiène et de sécurité,
- les règles générales et permanentes relatives à la discipline,
- la nature et l'échelle des sanctions disciplinaires, et les dispositions relatives aux garanties et recours associés.
- la représentation des stagiaires.

SECTION 1 RÈGLES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

ARTICLE 3 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation (site, bâtiment, local de formation) ;
- de toute consigne imposée soit par l'organisme de formation soit par le formateur.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation ainsi qu'en matière d'hygiène et de sécurité. Des mesures spéciales ou ponctuelles pourront intervenir lorsque les spécificités de la situation, de l'activité ou de l'organisation de la formation l'exigent.

Conformément à l'article R.6352-1 alinéa 3 du Code du travail, il est rappelé que lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables sont celles de ce dernier règlement.

Le non-respect des consignes précitées expose tout stagiaire à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 4 : RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Il appartient au formateur d'encadrer le stagiaire et de compléter aussi fréquemment que nécessaire l'information du stagiaire en matière de sécurité applicable à l'accomplissement de la formation qu'il anime et de contrôler le respect de ces consignes.

Tout stagiaire a le devoir de signaler immédiatement les situations de danger au formateur ou à l'organisme de formation afin que ces derniers puissent mettre en oeuvre les mesures urgentes pour faire cesser ce danger.

Tout formateur a le devoir de refuser sur le lieu de la formation tout stagiaire ne respectant pas les consignes de sécurité et refusant de s'y conformer, y compris le port des EPI.

ARTICLE 5 : CONSIGNE INCENDIE

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.

Le stagiaire doit respecter les consignes de sécurité en cas d'incendie. Le stagiaire ne doit pas empêcher le libre accès aux moyens et matériels de lutte contre l'incendie ainsi qu'aux issues de secours.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours :

- Si la formation se déroule au sein d'un site ArianeGroup, à partir d'un téléphone fixe de la société, avec le numéro interne des secours
- Si la formation se déroule à l'extérieur d'un site ArianeGroup, en composant le 18 ou le 112 à partir d'un téléphone portable

ARTICLE 6 : ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au formateur et à son entreprise.

Conformément à l'article R.6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

ARTICLE 7 : REPAS, BOISSONS ALCOOLISÉES ET PRODUITS ILLICITES

Il est interdit à toute personne :

- de prendre le repas dans les locaux affectés aux actions de formation, sauf organisation spécifique validée par l'organisme de formation,
- de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits illicites dans les lieux de formation,
- d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des produits illicites sur le lieu de formation.

ARTICLE 8 : INTERDICTION DE FUMER ET DE « VAPOTER »

Conformément à la règlementation en vigueur, il est formellement interdit de fumer et de « vapoter » dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail. Cette interdiction s'applique notamment aux salles de cours où se déroulent les formations comme dans tous les locaux où figure cette interdiction.

Si la formation se déroule sur un site pyrotechnique, l'interdiction de fumer ou de vapoter vaut pour l'ensemble du site.

SECTION 2 DISCPLINE GÉNÉRALE

ARTICLE 9 : ASSIDUITÉ DU STAGIAIRE EN FORMATION

- **Article 9.1 :**
 Horaires et suivi de la formation

 Les horaires de la formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance du stagiaire à l'occasion de la remise de la convocation. Le stagiaire est strictement tenu de les respecter.

 Sauf circonstances exceptionnelles, le stagiaire ne peut s'absenter pendant les heures de formation.

 Ainsi, le stagiaire est tenu de remplir et signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, une feuille d'émargement. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

 À l'issue de la session de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de formation.
- **Article 9.2 :**
 Absences, retards ou départs anticipés

 En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, le stagiaire doit avertir le formateur ou le gestionnaire de formation et s'en justifier dans les plus brefs délais.

 L'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet évènement.

 Toute évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

ARTICLE 10 : TENUE ET COMPORTEMENT

Le stagiaire s'engage à observer les comportements en usage dans toute collectivité ainsi que les règles fixées par le formateur. Le stagiaire est invité à se présenter en tenue correcte, adaptée au lieu de formation et conforme à la maîtrise des risques (notamment le port des EPI personnels).

ARTICLE 11 : ACCÈS AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de l'organisme, le stagiaire ayant accès au lieu pour suivre la formation ne peut :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Conditions spécifiques à l'accès d'un site ArianeGroup ou d'un site de formation :

Le stagiaire s'engage à respecter le référentiel réglementaire établi par l'autorité administrative de l'enceinte de formation et/ou du site ArianeGroup.

Le stagiaire est informé que :

- l'accès des personnels et/ou véhicules oeuvrant au nom et/ou pour le compte de l'organisme de formation se réalisera conformément aux dispositions réglementaires édictées par l'autorité administrative de l'Enceinte abritante ;
- seules les demandes d'accès à l'Enceinte abritante et/ou les demandes d'autorisations administratives complètes et conformes pourront être adressées par le stagiaire à l'autorité administrative de l'Enceinte abritante ;
- l'autorité administrative de l'Enceinte abritante peut, à tout instant, refuser ou modifier ou suspendre ou retirer l'autorisation d'accès d'une personne ou d'un véhicule sans avoir à justifier sa décision auprès de l'intéressé et/ou d'ArianeGroup.

ARTICLE 12 : UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie ou tout incident dans le fonctionnement des machines et du matériel doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

ARTICLE 13 : MAINTIEN EN BON ÉTAT DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. Selon la formation suivie, le stagiaire peut être tenu de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel utilisé.

À la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, à l'exception des documents pédagogiques distribués en cours de formation.

ARTICLE 14 : DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

La documentation pédagogique remise lors d'une session de formation est propriété de l'organisme de formation.

Elle ne peut être communiquée à une tierce partie et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel, sans autorisation expresse écrite du Responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

ARTICLE 15 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites sur les lieux de formation.

ARTICLE 16 : ENREGISTREMENTS

Le stagiaire est informé que les prises de vues photographiques et/ou vidéo sont par principe interdits sur un Site de formation et un site ArianeGroup conformément au règlement intérieur du site. Tout besoin de prises de vues du stagiaire devra faire l'objet d'une autorisation préalable du site accueillant cumulant l'accord express :

- du responsable de l'organisme de formation ou son représentant,
- du responsable Sûreté du site.

ARTICLE 17 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DU STAGIAIRE

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par le stagiaire dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires...).

SECTION 3 MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 18 : DÉFINITION

Les mesures disciplinaires sont encadrées conformément aux articles R.6352-3 à R 6352-8 du Code du travail.

Il s'agit de toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le Responsable de l'organisme (ou son représentant) à la suite d'un agissement du stagiaire qu'il considère comme fautif. Cette mesure peut être de nature :

- à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ;
- ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

ARTICLE 19 : NATURE ET ÉCHELLE DES SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée

par le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif par le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- rappel à l'ordre écrit,
- avertissement écrit par le Responsable de l'organisme de formation ou par son représentant,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes et autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le Responsable informe l'employeur du stagiaire et/ou l'organisme financeur de la sanction prise.

En outre, l'employeur du stagiaire se réserve le droit, indépendamment de l'organisme de formation, de sanctionner le salarié pour les faits reprochés, conformément à son propre règlement intérieur.

ARTICLE 20 : GARANTIES DISCIPLINAIRES

- **Article 20.1 : Information au stagiaire**

 Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

 Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

- **Article 20.2 : Convocation pour un entretien**

 Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé de la manière suivante :

 - le responsable ou son représentant convoque le stagiaire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise au stagiaire contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
 - la convocation précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

- **Article 20.3 : Assistance possible pendant l'entretien**

 Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment un stagiaire ou un salarié de l'organisme de formation.

 Le Responsable ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

- **Article 20.4 : Prononcé de la décision**

 La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

L'organisme de formation ArianeGroup n'est pas concerné par les articles R6352-9 à R6352-15 du Code du travail car les formations dispensées sont d'une durée inférieure à cinq cents heures.

ARTICLE 21 : RECOURS

Le stagiaire à la possibilité à tout moment de faire remonter auprès du Responsable de l'organisme de formation ou de son représentant tout incident ou tout dysfonctionnement constaté lors de l'action de formation.

ARTICLE 22 : COMMUNICATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Un exemplaire du présent règlement sera consultable sur les sites Intranet et Internet de l'organisme de formation ArianeGroup SAS.

Le présent règlement intérieur entre en application pendant toute la période de formation.

Karin GALL

Directrice Développement Ressources Humaines

#Rocket**Makers**

www.ariane.group

ArianeGroup
Siège Social :
51-61 Route de Verneuil
78131 Les Mureaux Cedex
FRANCE

SME ENVIRONNEMENT
9 RUE LAVOISIER
91710 VERT-LE-PETIT
sme.formation@ariane.group

ArianeGroup – septembre 2026
Copyright photos : DGA – CELM site des Landes - Alexandre Paringaux/Safran - Alban Gilbert/Airbus Defense and Space - DGA/COMM Philippe Stroppa/ArianeGroup - ArianeGroup - iStock - Shutterstock